



## ZAC de Bromont

### Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2017	264 829,99 €	264 829,99 €	268 846,79 €	268 846,79 €	533 676,78 €	533 676,78 €
réalisations 2017	35 879,20 €		4 017,79 €		39 896,99 €	0,00 €
soldes 2017	35 879,20 €		4 017,79 €		<b>39 896,99 €</b>	
restes à réaliser					0,00 €	
résultats définitifs 2017	35 879,20 €		4 017,79 €	0,00 €	<b>39 896,99 €</b>	

### Tableau prévisionnel année 2018

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2017			0 €	0 €	0 €	0 €
prévisions 2018	264 846 €	264 846 €	268 846 €	268 846 €	533 692,00 €	533 692,00 €
totaux 2018	264 846 €	264 846 €	268 846 €	268 846 €	533 692,00 €	533 692,00 €

## Maison de santé Pontgibaud

### Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2017	12 795,39 €	12 795,39 €	1 316 910,41 €	1 316 910,41 €	1 329 705,80 €	1 329 705,80 €
réalisations 2017	8 098,21 €	4 170,58 €	951 509,88 €	718 620,26 €	959 608,09 €	722 790,84 €
soldes 2017	3 927,63 €		232 889,62 €		<b>236 817,25 €</b>	
restes à réaliser			172 500,00 €	462 302,15 €	172 500,00 €	462 302,15 €
résultats définitifs 2017	3 927,63 €			56 912,53 €		<b>52 984,90 €</b>

### Tableau prévisionnel année 2018

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2017			172 500 €	462 302 €	172 500 €	462 302 €
prévisions 2018	38 000 €	38 000 €	420 474 €	130 672 €	458 474 €	168 672 €
totaux 2018	38 000 €	38 000 €	592 974 €	592 974 €	630 974 €	630 974 €

## Immobilier d'Entreprises

### Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2017	36 665,00 €	36 665,00 €	684 668,32 €	684 668,32 €	721 333,32 €	721 333,32 €
réalisations 2017	20 495,82 €	30 026,94 €	175 904,40 €	56 272,44 €	196 400,22 €	86 299,38 €
soldes 2017		9 531,12 €	119 631,96 €		<b>110 100,84 €</b>	
restes à réaliser			11 977,00 €	115 189,00 €	11 977,00 €	115 189,00 €
résultats définitifs 2017		9 531,12 €	16 419,96 €		<b>6 888,84 €</b>	

### Tableau prévisionnel année 2018

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2017			11 977 €	115 189 €	11 977 €	115 189 €
prévisions 2018	361 895 €	361 895 €	669 937 €	566 725 €	1 031 832 €	928 620 €
totaux 2018	361 895 €	361 895 €	681 914 €	681 914 €	1 043 809 €	1 043 809 €

## SPANC

### Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2017	91 384,00 €	91 384,00 €	77 281,21 €	77 281,21 €	168 665,21 €	168 665,21 €
réalisations 2017	84 408,42 €	74 954,69 €	53 168,24 €	3 016,79 €	137 576,66 €	77 971,48 €
résultats définitifs 2017	9 453,73 €		50 151,45 €		<b>59 605,18 €</b>	
restes à réaliser			11 479,00 €	11 479,00 €	11 479,00 €	11 479,00 €
résultats définitifs 2017	9 453,73 €		50 151,45 €		<b>-59 605,18 €</b>	

### Tableau prévisionnel année 2018

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2017			11 479 €	11 479 €	11 479 €	11 479 €
prévisions 2018	323 488 €	323 488 €	50 152 €	50 152 €	373 640 €	373 640 €
<b>totaux 2018</b>	<b>323 488 €</b>	<b>323 488 €</b>	<b>61 631 €</b>	<b>61 631 €</b>	<b>385 119 €</b>	<b>385 119 €</b>

## ZAC de Chateau

### Tableau récapitulatif année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2017	227 810,61 €	227 810,61 €	157 649,13 €	157 649,13 €	385 459,74 €	385 459,74 €
réalisations 2017	204 968,69 €	110 812,77 €	49 111,88 €	157 649,13 €	254 080,57 €	268 461,90 €
résultats définitifs 2017	94 155,92 €			108 537,25 €		<b>14 381,33 €</b>

## 6 budgets cumulés

### Tableau récapitulatif général année 2017

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
prévisions 2017	8 273 197,99 €	8 273 197,99 €	9 112 474,08 €	9 112 474,08 €	17 385 672,07 €	17 385 672,07 €
réalisations 2017	6 586 424,75 €	7 440 260,39 €	3 662 952,88 €	2 613 221,22 €	10 249 377,63 €	10 053 481,61 €
soldes 2017		853 835,64 €	1 049 731,66 €		<b>195 896,02 €</b>	
restes à réaliser			482 387,00 €	1 836 832,15 €	482 387,00 €	1 836 832,15 €
résultats définitifs 2017		853 835,64 €		304 713,49 €		1 158 549,13 €

### Tableau prévisionnel général année 2018

	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
restes à réaliser 2017	0 €	0 €	482 387 €	1 836 832 €	482 387 €	1 836 832 €
prévisions 2018	8 768 905 €	8 768 905 €	6 871 661 €	5 517 216 €	15 640 566 €	14 286 121 €
<b>totaux 2018</b>	<b>8 768 905 €</b>	<b>8 768 905 €</b>	<b>7 354 048 €</b>	<b>7 354 048 €</b>	<b>16 122 953 €</b>	<b>16 122 953 €</b>

Vote à l'unanimité sauf pour le budget Principal 2018 (1 abstention).

### ➤ **Vote des taux des taxes 2018**

Monsieur le Président indique qu'il convient de voter pour l'année 2018 les taux applicables en matière de Cotisation Foncière des Entreprises, de taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'état officiel fourni par la Direction des Finances Publiques présentant les bases d'impositions prévisionnelles 2018. Il présente au Conseil communautaire plusieurs simulations de taux à appliquer pour 2018.

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'appliquer sur son territoire pour l'année 2018 les taux suivants :
  - Taxe d'Habitation : 10.42%
  - Taxe sur le Foncier bâti : 0.72%
  - Taxe sur le Foncier non bâti : 7.15%
  - Cotisation Foncière des Entreprises : 25.35%

### ➤ **Vote des adhésions aux différents organismes partenaires**

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes a reçue plusieurs demandes d'adhésion pour l'année 2018.

Après examen, il propose d'adhérer aux organismes suivants pour l'année 2018 :

- ADIL : Agence Nationale pour l'information sur le logement
- ADCF : Assemblée des communautés de France
- AGSGV : Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage
- AMF : Association des Maires de France
- INITIATIVE RIOM COMBRAILLES
- AUVERGNEPRO.COM
- CAUE

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

### ➤ **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans est compétente en matière de « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Il précise que l'exercice de cette compétence a été transféré au SICTOM Pontaugur Pontgibaud et au SMCTOM Haute Dordogne.

Afin de faire face aux factures émanant des deux syndicats, il propose de lancer une consultation pour renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 €.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

## **RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT**

### **1/ SICTOM**

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire qu'il convient de redésigner les délégués au SICTOM pour la Commune de Pontgibaud.

Sur proposition de la commune concernée, il propose de désigner les membres suivants :

<b>1er DELEGUE</b>	<b>2nd DELEGUE</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>Mr DUTEIL Jean-Christophe</b>	<b>Mr LEMAIRE Jean-Philippe</b>	<b>PONTGIBAUD</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

### **1.2/ Adhésion de la communauté d'agglomération de RIOM LIMAGNE VOLCANS AU SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-18, L5211-41 et suivants et L5261-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°1702555 du 22 décembre 2017, portant création de la communauté d'agglomération Riom Limagnes et Volcans par transformation de la communauté de communes Riom Limagne Volcans,

Vu la délibération n° 01.5 du 16 janvier 2018 de la communauté d'agglomération de Riom Limagne Volcans demandant la ré adhésion au SICTOM Pontaumur Pontgibaud pour une partie de son périmètre ;

Vu la délibération n°2018-5 du 2 mars 2018 du SICTOM Pontaumur Pontgibaud acceptant l'adhésion de la communauté d'agglomération Riom Limagne Volcans pour la partie de son périmètre correspondant aux communes de Pulvérières et Saint Ours les Roches,

Attendu que la communauté d'agglomération est dotée de la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »

Attendu que cette adhésion est nécessaire afin d'assurer la continuité du service public des déchets ménagers sur le territoire de la communauté d'agglomération,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé du Président,

- ➤ **APPROUVE** la demande d'adhésion de la communauté d'agglomération Riom Limagne Volcans pour la partie de son périmètre correspondant aux communes de Pulvérières et

Saint Ours les Roches, au SICTOM Pontaurmur Pontgibaud, pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

## PERSONNEL

### 1/ Mise à disposition de personnel - Convention SMADC : visites patrimoine

Monsieur le Président indique que le SMADC a fait parvenir une proposition à la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans concernant une mise à disposition de Pierre GANNE, adjoint du patrimoine en poste à la Communauté de Communes dans le cadre des visites patrimoine.

Il est proposé au Conseil communautaire de réaliser une convention de mise à disposition concernant 4 visites comprenant le repérage, les frais de déplacement et le forfait visite de la Maison Archéologique des Combrailles pour un montant total de 1280 €

#### **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

## QUESTIONS DIVERSES

1/ **Point Orange** : la Communauté de communes va transmettre à Mme la Sous-préfète d'Ambert, les éléments reçus de la part des communes.

2/ **Point Enfance jeunesse** : les conseils d'écoles se sont réunis et 4 écoles de notre territoire souhaitent conserver la semaine à 4.5 jours, et de ce fait les temps d'activités périscolaires. La commission enfance jeunesse se réunira prochainement afin d'étudier les différentes possibilités de mise en œuvre.